

## Fiche de présentation des fonds de justice de mandement

<b>Zone d'identification</b>		
	Référence	8FS
	Intitulé/analyse	Justice de mandement
	Dates extrêmes	1815-1860
	Niveau de description	Sous-série
	Importance matérielle et support de l'unité de description	
<b>Zone de contexte</b>		
	Nom du producteur	Justice de mandement
	Histoire	<p><b>L'organisation des justices de mandement en Savoie (1815-1860)</b></p> <p>Le 30 mai 1814, une partie du département du Mont-Blanc retourne sous le giron sarde. La France conserve les cantons d'Aix-les-Bains, Chambéry-Nord, Chambéry-Sud, La Biolle, Le Châtelard, Le Pont-de-Beauvoisin, Les Echelles, Novalaise, Ruffieux, Saint-Genix-sur-Guiers et Yenne. Il faut attendre le traité de Paris du 20 novembre 1815 pour que le reste de la Savoie soit restitué au roi de Sardaigne.</p> <p>Les justices de paix sont remplacées par les justices de mandement. Les lettres patentes du 16 décembre 1816 définissent les neuf provinces du duché de Savoie avec leur division en mandements. La Savoie compte 30 mandements. L'édit royal du 10 novembre 1818 modifie le ressort des mandements et leur nombre diminue. La Savoie compte alors 28 justices de mandement.</p> <p>Le rattachement de la Savoie à la France est conclu par le traité de Turin du 24 mai 1860. Les justices de paix prennent alors la suite des justices de mandement.</p> <p><b>Les fonctions du juge de mandement</b></p> <p>A la restauration du régime sarde en Savoie, les juges de mandement remplacent les juges de paix. Par un édit du 28 octobre 1814, les Royales Constitutions de 1770 sont remises en vigueur en Savoie. Il est précisé que les justices de paix sont autorisées « à pourvoir et décider de la même manière que les Juges ordinaires y étaient autorisés par nos Constitutions Générales, et cela afin que l'Administration de la Justice ne soit ni suspendue, ni entravée. ». Ce n'est qu'en 1822, que l'édit du 27 septembre vient préciser les compétences du juge de mandement. Par la suite, les procédures judiciaires sont codifiées : code Pénal (1839), code de Procédure Criminelle (1847), code de Procédure Civile (1854, 1859).</p>

### Compétences civiles

La compétence générale du juge de mandement couvre les petits litiges portant sur des actions personnelles et mobilières (jusqu'à la valeur de 300 livres). Le juge cherchera d'abord à concilier les parties, si la conciliation n'a pas lieu, il statuera sommairement sur leurs demandes. Il statue aussi sur plusieurs matières spécifiques, quelle que soit leur importance (contestations entre hôteliers, aubergistes et voyageurs, dégâts causés aux fonds ruraux, clôtures, plantes et fruits, conflits de bornage,...).

En matière de juridiction gracieuse, il appartient aux juges de mandement d'apposer ou lever les scellés, ainsi que de présider les conseils de famille. Ils établissent ou reçoivent des procès-verbaux d'enquête et expertise. Ils interviennent également en matière de saisie exécutoire.

### Compétences pénales

Les juges de mandement sont chargés de veiller au maintien de la tranquillité publique. Ils connaissent toutes les infractions pour lesquelles le code Pénal a établi des peines de police. Ils connaissent toutes les contraventions aux règlements municipaux ou de police générale emportant des peines légères (peine de prison de plus de 3 jours ou amende dépassant 50 livres). On parle de délits légers.

A partir de 1833, les contraventions au règlement pour l'administration des bois, appelés délits forestiers, sont également de la compétence du juge de mandement si elles n'excèdent pas une amende de 50 livres.

Le juge de mandement est également un appui aux juridictions supérieures. Il concourt à l'instruction des procédures criminelles qui se déroulent sur son territoire. Il joue également un rôle dans les procédures en matière de douanes et gabelles du ressort de la Chambre des comptes (procès-verbaux d'enquête et expertise).

### Compétences administratives

Le juge de mandement est chargé du contrôle des professions réglementées, notamment les notaires et les sergents-royaux.

Le juge de mandement joue un rôle dans le contrôle des oisifs et vagabonds. Il est chargé d'établir des registres et des listes de personnes suspectes de vol de campagne et de recevoir leurs soumissions (loi du 26 février 1852 sur la sûreté publique).

Il exerce des fonctions administratives variables selon le mandement et la période : présidence de commissions, réponse à des enquêtes, fixation des emprises de vendanges et fauchaisons, ...

Histoire de la conservation	<p>Les fonds des justices de mandement sont entrés aux Archives départementales de la Savoie en plusieurs fois de 1944 à 2023. Ces archives proviennent de versement des justices de paix et des tribunaux d'instance ainsi que de restitution des communes. En effet, la justice de mandement siégeait généralement dans les locaux de la mairie, chef-lieu du mandement.</p> <p>Un chantier de classement des justices de paix et des justices de mandement de l'ensemble de la Savoie a débuté en juillet 2021.</p>
Modalités d'entrée	Versements de 1944 à 2009 provenant des justices de paix et des tribunaux d'instance. Restitutions de 1981 à 2023 provenant des communes.

### **Zone du contenu et de la structure**

Présentation du contenu	<p>Le classement adopte une cotation à 4 éléments, comprenant le numéro de la sous-série (8), la lettre de la série d'archives (FS), le numéro d'ordre affecté au tribunal (suivant l'ordre alphabétique des chefs-lieux de mandement) et le numéro de l'article. Le premier article du fonds de la justice de mandement d'Aime porte la cote 8FS2 1.</p> <p>Les fonds des justices de mandement comportent des documents produits ou reçus dans le cadre du fonctionnement général de la juridiction et dans le cadre de ses fonctions administratives, civiles et de simple police. Le plan de classement de chaque fonds de justice de paix, divisé en 4 parties, reflète son organisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fonctionnement</li> <li>2. Fonctions administratives</li> <li>3. Fonctions civiles</li> <li>4. Fonctions de simple police</li> </ol>
Évaluations, tris et éliminations, sort final	
Contexte général	
Accroissements	
Mode de classement	Les fonds sont classés par thématique suivant les grandes fonctions de la justice de mandement. Le classement interne se fait de manière typologique (répertoires, minutes, registres) puis chronologique.

### **Zone de conditions d'accès et d'utilisation**

Conditions d'accès	
Conditions de reproductions	

	Langue et écriture des documents	Français, italien.
	Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	
	Instrument de recherche	
<b>Zone de sources complémentaires</b>		
	Existence et lieu de conservation des originaux	
	Existence et lieu de conservation des copies	
	Sources complémentaires	Archives départementales de la Savoie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2L Fonds des justices de paix (1793-1815)</li> <li>- 4U Fonds des justices de paix (1860-1958)</li> </ul>
	Bibliographie	<i>Recueil des édits, lettres-patentes, manifestes et ordonnances : publiés dans le duché de Savoie dès le 10 septembre 1814 à tout le 18 février 1815 où sont insérés les règlements, instructions et circulaires Concernant le service du Roi et l'Administration de la Justice</i> ; Chambéry : Chez V.t Bianco imprimeur du Gouvernement, 1817-1836. [AD Savoie – PER1322]  <i>Recueil des actes du gouvernement de sa majesté le Roi de Sardaigne</i> ; Chambéry : Imprimerie du Gouvernement, 1833-1860. [AD Savoie – PER1323]  COT, J-L. <i>Dictionnaire de la législation des états sardes</i> . Chambéry, Chez Puthod, 1841. [AD Savoie - BH 5174]  <i>Précis des lois sur la compétence de tous les tribunaux ayant juridiction dans les Etats de S.M.</i> , Chambéry, Chez Puthod, 1841. [AD Savoie – BC 14]
<b>Zone de notes</b>		
<b>Zone de contrôle de la description</b>		
	Notes de l'archiviste	Notice élaborée par Camille Gautron, assistante de traitement des fonds, Archives départementales de la Savoie
	Règles ou conventions	Norme « International Standard Archival Description-General » ISAD(G), publié en 1996 et mis à jour en 1999.

	Date(s) de la description	Juin 2023
--	---------------------------	-----------